

Image not found or type unknown



Convention bilaterale israel-france sur les retraites

Par **rosalie**, le **14/01/2008** à **13:35**

bonjour;rnnpourriez vous svp m'expliquer la logique de ce raisonnement concernant la demande de retraite faite par un francais resident en israel de nationalite francaise et israelienne et demandant sa retraite francaise a partir d'israel ;je precise que je n'ai jamais travaille en israel; pourquoi dois-je obligatoirement passer ma demande de retraite par le service israelien qui le transmettra a la france je ne comprends pas ce processus, merci de m'eclairer sur ce point.